

## **État d'urgence et déchéance de nationalité**

### **L'indignité d'un gouvernement**

Le dernier Conseil des ministres a adopté un projet de loi constitutionnelle relatif à l'état d'urgence. Ce projet présente, pour la démocratie et les droits humains, des dangers qui le rendent inacceptable.

Il prévoit en effet d'annuler la classique séparation des pouvoirs dans la mesure où, perquisitions, saisies et assignations à résidence, seraient laissées à l'appréciation du gouvernement, seul juge de la durée, des modalités et de la mise en œuvre des mesures d'exception, dessaisissant ainsi les magistrats de l'ordre judiciaire de leur rôle de garants des libertés individuelles.

Il porte gravement atteinte à la liberté de réunion et de manifestation.

Il ouvre une dangereuse brèche dans le principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi, puisqu'il prévoit la possibilité de dénaturaliser les Français qui jouissent d'une double nationalité.

Répondant aux injonctions de l'extrême droite, laquelle n'a pas manqué de se féliciter du poids qu'elle a pu avoir dans la décision gouvernementale, il se situe sur une ligne de pente autoritaire dont les risques pour la démocratie sont considérables, en soi, et comparés aux avantages qu'il serait censé assurer en faveur de la protection et de la sécurité des Français.

Particulièrement sensible à cette situation, du fait même de son action passée et des circonstances de celle-ci, l'*Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide (UJRE)*, issue du mouvement de résistance « Solidarité » et créée en 1943, dans la clandestinité, dans et par la Résistance à l'occupant nazi, se joint à tous les mouvements, organisations, autorités et personnes ayant déjà protesté contre ce projet, et demande son retrait.

L'**UJRE** en appelle à la conscience démocratique des élus concernés ainsi qu'à celle de tous les citoyens épris de liberté, d'égalité, de fraternité et de solidarité. ■

**UJRE**

28/12/2015